



Envoyé en préfecture le 31/12/2025

Reçu en préfecture le 31/12/2025

Publié le

S²LO

ID : 003-210301388-20251215-BP2026RESEAUCHA-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DATE DE
CONVOCATION
10 DÉCEMBRE 2025**

**DATE D'AFFICHAGE
10 DÉCEMBRE 2025**

**NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : 21
PRESENTS : 14
VOTANTS : 17**

L'an deux mil vingt-cinq

Le Quinze Décembre à 19 heures 00

Le Conseil Municipal

légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique
sous la présidence de

Monsieur de CHABANNES Jacques, Maire

Étaient présents :

**M. de CHABANNES. M. BOUCHET. M. BRUNIAU. Mme CHERVIN.
Mme SAVEY. M. FERBOS. M. ROUSSILHE. M. GANTHER. Mme
COLLANGE. M. BODIN. Mme JEUNE. Mme MINARD de CHABANNES.
M. HUSSON. M. BOUTONNAT.**

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- Mme QUATRESSOUS, pouvoir à Mme CHERVIN,
- Mme AUBIN, pouvoir à Mme MINARD de CHABANNES
- M. TALABARD, pouvoir à M. BRUNIAU,
- Mme PÉRICHON.

Absents :

- Mme MOUILLÈRE,
- Mme VAZ,
- M. MARTIN.

Monsieur Jérôme BOUTONNAT a été élu Secrétaire.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les propositions d'inscriptions budgétaires pour l'année 2026
présentées par Monsieur le Maire pour le budget Commune de Lapalisse,

Sur avis favorable de la Commission des Finances réunie le Mardi 02
Décembre 2025,

Sur avis favorable du Conseil d'Exploitation de la régie qui est le Conseil
Municipal réuni ce jour,

Sur les conseils de notre Conseillère aux Décideurs Locaux,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le budget primitif pour l'exercice 2026 qui s'équilibre en
dépenses et en recettes, de la façon suivante :

-en section de fonctionnement :

25 000 €

-en section d'investissement : 3 084 200,70 €

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que
dessus.

Pour copie conforme,
Jacques de CHABANNES,
Maire de LAPALISSE

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de VICHY, le 31 DEC. 2025

Publié ou Notifié

le : 16 DEC. 2025

Accusé de réception de la télétransmission
le :

Le Maire,

